

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant La Garderisson Inc.		Date d'inspection Le 08 décembre 2025	
Nom de l'établissement Le centre parascolaire la garderisson		Numéro de permis 350023	
Adresse 421 chemin Melanson Dieppe NB E1A 1A5		Numéro de téléphone (506) 859-4010	
Type de permis Garderie éducative à temps partiel	Nombre maximal d'enfants 58		Âges des enfants ÂGE SCOLAIRE
Personnel SGE Monica Maltais	Titre du poste Inspecteur/Inspectrice		
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives		Règlement	Date limite pour être conforme
			Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
L'inspectrice est présente sur les lieux pour procéder à l'inspection de renouvellement.
Au cours de la visite, elle observe l'arrivée des enfants de l'école, les jeux libres à l'intérieur, la collation de l'après-midi ainsi qu'une activité de bricolage de bonhomme de neige dans l'une des salles de classe.
Des approches positives de la part des éducatrices envers les enfants sont observées.

original signé par Monica Maltais Signature Personnel, Service de garderie éducative	Le 08 décembre 2025
	Date

original signé par Maria Brun Signature de l'exploitant ou de la personne désignée	Le 08 décembre 2025
	Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"